

SERVICE DU SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Service destiné aux usagers ayant une résidence sur le territoire de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon ou du SIABVA, ne pouvant être desservi par le réseau collectif (tout à l'égout) et disposant, ou devant mettre en place, un assainissement autonome dont l'entretien est à leur charge.

1. Missions Techniques du Service :

- Validation des permis de construire volet assainissement
 - Demande d'autorisation (dossier d'instruction)
 - Contrôle des chantiers (Procès-verbal de chantier)

- Contrôle de diagnostic dans le cadre d'une vente :
 - Etat des lieux de l'assainissement non collectif (Annexe 1) + préconisations de travaux éventuels pour le futur acquéreur.
 - Edition du diagnostic pour les notaires

- Entretien des installations :
 - Consultation d'entreprise de vidange
 - Groupement des usagers

- Contrôle de bon fonctionnement des ouvrages (tous les 4 ans ou 6 ans)
 - Visite et vérification du bon fonctionnement des ouvrages
 - Contrôle du niveau de boues
 - Edition des comptes-rendus

- Réhabilitation ?? (20% d'un plafond max de 10 000 € H.T)
 - Suivi des dossiers
 - Demande de subventions
 - Suivi des chantiers
 - Communication avec le conseil départemental

2. Missions administratives générales :

- Accueil, conseil, redirection des usagers
- Envoi des courriers de rendez-vous
- Envoi des comptes-rendus
- Suivi des différents contrôles du service
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
- Mise à jour des logiciels internes (Accès, QGis, Adobe Illustrator)